

~ Les moulins du Zorn ~ ou de Kerouthern, en Plouguerneau

André NICOLAS

Mai 2014

Révision : Janvier 2022

Deux ruisseaux se perdent dans le sable blanc de la grève du Zorn.

Ils sont tellement modestes qu'ils ne figurent sur aucune carte. Longs de seulement quelques centaines de mètres, ils bénéficient cependant de quelques atouts car ils plongent vers la falaise avec une très forte dénivellée en quelques dizaines de mètres.

Les vallons sont suffisamment encaissés et il a été possible de barrer l'un deux, pour créer une chaussée et un étang.

Ces minuscules cours d'eaux ne sont alimentés que par quelques petites sources situées principalement vers les hameaux de Kerlastren et Kereas. Ceci rend le remplissage de la réserve d'eau fort tributaire des pluies saisonnières et devait rendre le fonctionnement des moulins assez aléatoire, surtout durant l'été.

Pour améliorer l'amenée de l'eau aux trois moulins du Zorn, on creusa un bief dont le cheminement est toujours visible de nos jours. Il permit de canaliser les débits des deux principaux ruisseaux et ainsi de mieux assurer le remplissage de l'étang.

Bâti au pied de la chaussée, le moulin d'en haut, *milin huella*, reçoit son énergie motrice par l'intermédiaire d'une roue verticale. Il fut sans doute le moulin originel du site et la pierre de taille fut largement utilisée pour sa construction.

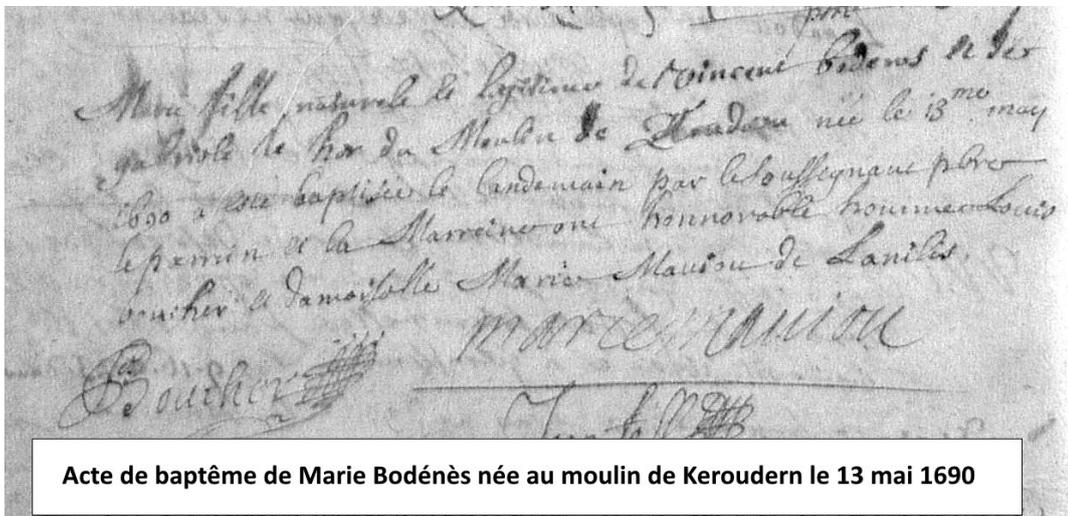
Les deux autres furent probablement bâtis pour bénéficier de l'effet de la forte pente et utiliser l'énergie résiduelle de l'eau s'évacuant du moulin principal. Trente mètres plus bas, la meule du moulin milieu, *milin creis*, tourne grâce à une roue horizontale ou pirouette. La disposition des vestiges du moulin inférieur, *milin izella*, visibles à une quarantaine de mètres du bord actuel de la falaise, laisse penser que sa meule tournante était également mue par l'intermédiaire d'une roue verticale.



1 - Le moulin banal

Comme pour la plupart des moulins situés en Plouguerneau, il n'y a évidemment aucune trace historique permettant de situer dans le temps le début de l'existence d'une activité de meunerie au Zorn.

Cependant, de nombreuses sources écrites permettent d'assurer que le site du Zorn, souvent dit du *Sorne*, dépendait du fief de Kerouderm jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.



Acte de baptême de Marie Bodénès née au moulin de Kerouderm le 13 mai 1690

Vincent Bodénès de Plouguerneau et Gabrielle Le Hir se marient à Porspoder le 21 février 1689.

Ils demeurent au *moulin de Kerouderm* quand naît leur fille Marie le 13 mai 1690. Elle fut baptisée le lendemain par Jean Foll, prêtre à Plouguerneau. Son parrain et sa marraine sont l'*honorable homme* Louis Boucher et *demoiselle* Marie Marviou de Lannilis. Tous deux ont signé l'acte d'une belle écriture, ce qui laisse supposer un bon niveau social et, pour le meunier, des relations avec la bourgeoisie locale.

Vincent Bodénès partit sans doute peu de temps après pour Plourin-Ploudalmézeau exploiter le moulin de Milinigou. Quatre autres de ses enfants y naquirent jusqu'au décès de Gabrielle Le Hir le 23 septembre 1704, une semaine après la naissance de son fils *Laurens*.

Les personnages nommés Le Ménec, Lesteven, Lavanant... cités comme parrains, marraines ou témoins dans les actes de baptêmes laissent présumer que Vincent Bodénès et sa femme sont apparentés à ces familles que nous trouvons à la fin du 17ème et au début du 18ème siècles dans plusieurs moulins situés sur la paroisse de

Plouguerneau : Diouris, Guéléran (Kerniguel), Kelerven, et peut-être d'autres...

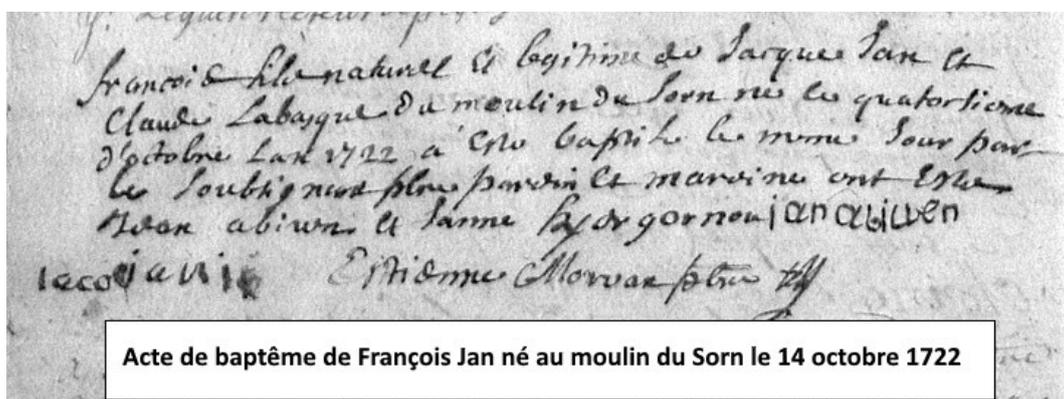
Vincent Bodénès est mort à Milinigou en Plourin-Ploudalmézeau le 13 février 1720, quatre ans après sa fille Marie née en 1690 au moulin de Kerouderm.

En cette année 1720, le meunier au Zorn est Jacques Jan. Il était dit *soldat à la compagnie de Monsieur de Juelz* quand il se maria à Lesneven le 5 février 1711 avec Claudine Habasque.

Le couple s'établit rapidement à Guissény où naquit Marguerite, leur premier enfant, en janvier 1712. Demeurant toujours en cette paroisse en 1716 selon l'acte de sépulture de leur fils François, il s'est sans doute installé au Zorn à la Saint-Michel de 1716, car leur fille François fut baptisée à Plouguerneau le 1^{er} décembre de cette même année.

Jacques Jan et Claudine Habasque ne restèrent au moulin du Zorn que pour la durée d'un bail de neuf ans.

Après François, la dernière de leurs enfants baptisés à Plouguerneau semble être Jeanne née le 11 janvier 1724. À la naissance d'Alain Jan en 1727, ils sont de nouveau paroissiens de Guissény



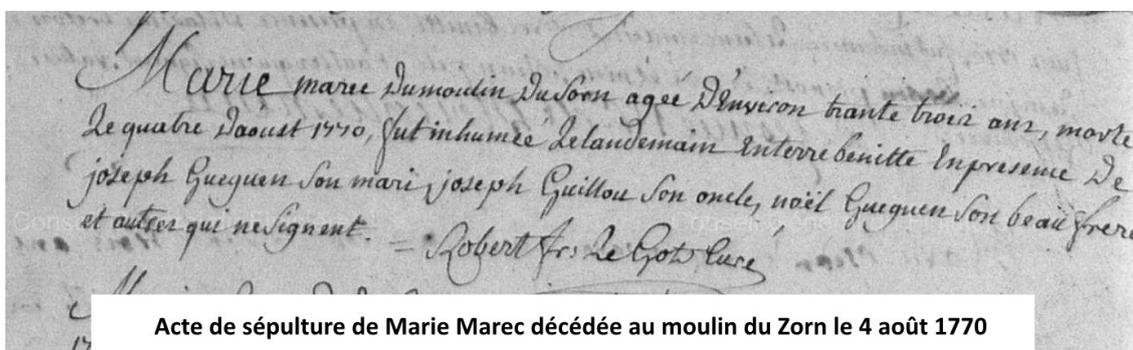
Le meunier qui les remplaça au Zorn fut Pierre Marec.

Probablement né à Landéda en 1694, il avait épousé en premières noces Marie Pellé, veuve de Jean Lavanant, le 28 juillet 1721 à Plouguerneau. Cette femme lui donna au moins quatre enfants entre 1722 et 1730. Les deux premiers, Anne et Paul, naquirent à Tréhéan¹. Les actes de baptême des deux autres, Jeanne en 1727 et Marie-Louise en 1730, ne donnent aucune précision sur le domicile de leurs parents, mais il peut s'agir du moulin du Zorn.

Pierre Marec devint veuf le 29 juillet 1733. Il se consola rapidement, peut-être par nécessité, car il se remaria à Plouguerneau moins de deux mois plus tard, avec Marie-Anne Guillou. Née le 12 mai 1713, la nouvelle épouse âgée de vingt ans est fille de François Guillou et de Jeanne Le Saouzanet, meuniers au moulin de Kergroades en Porspoder dans les années 1710 à 1715.

¹ Secteur de Plouguerneau qui, outre le bourg paroissial, comprenait un certain nombre de villages (Traon, Kerferré, Tréongar, Carpont, Prat-Paul, Kerriec...) Les autres dits *secteurs de la paroisse* sont L'Armorique (Lilia), Tremeur (Kerouderm, Zorn, Kerizoc...), Gorrebloue (Grouanec...). Avant 1792, le secteur de Tremenech est une paroisse indépendante de Plouguerneau.

Il semble que Marie fut l'aînée des enfants de ce deuxième lit et elle naquit probablement au moulin du Zorn le 3 février 1737. Peu après son seizième anniversaire, *decrette de justice par ordonnance de Mr le juge de Carmant en date du 11 février*, elle se maria à Plouguerneau le 27 février 1753 avec Joseph Guéguen demeurant à Kernilis au moulin de Baniguel, où son père Jean venait de trépasser le 28 janvier de cette même année.

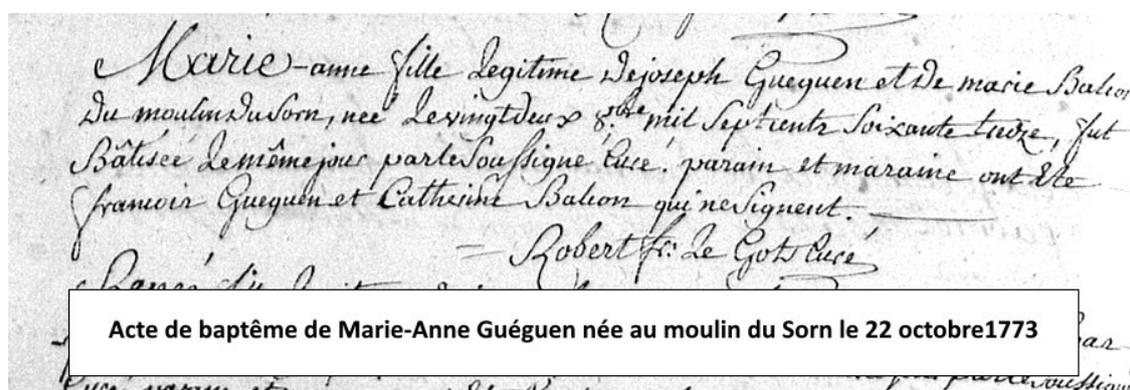


Le gendre de Pierre Marec vint seconder son beau-père au moulin du Zorn. Marie-Anne, sa première fille, y vit le jour le 19 mars 1758. Elle ne vécut qu'une semaine. Aux moins cinq autres naissances se suivirent au moulin. La dernière fut celle de Marie-Laurence Guéguen le 23 septembre 1769.

Entre temps, Marie-Anne Guillou était morte en 1762, suivie dans la tombe par Pierre Marec, son époux, le 5 décembre 1767. Il était âgé d'environ soixante-quatorze ans selon son acte de sépulture.

Marie Marec, quant à elle, mourut à l'âge de trente-trois ans le 4 août 1770 au moulin du Zorn.

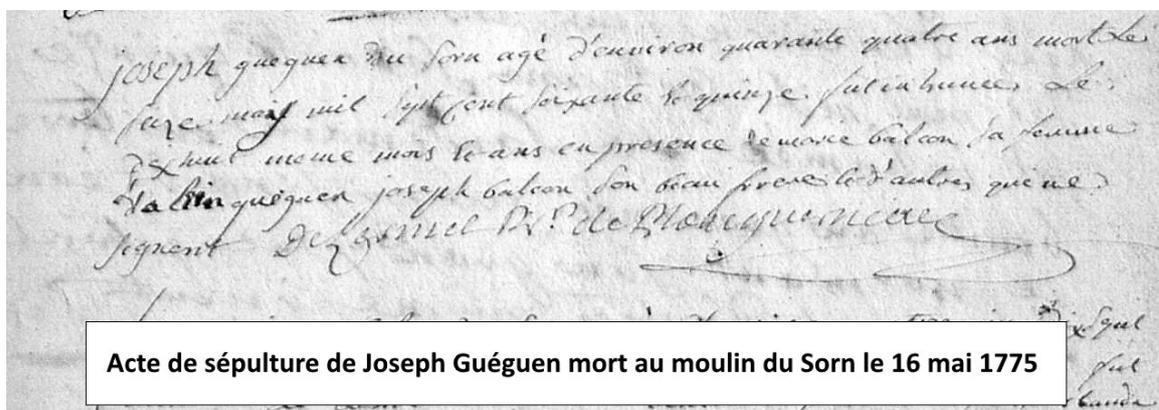
Joseph Guéguen se remaria avec Marie Balcon, âgée de vingt-et-un ans, le 25 novembre 1771. Elle ne lui donna qu'une fille, Marie-Anne, née le 22 octobre 1773 au moulin du Sorn.



Moins de deux ans plus tard, le 13 juin 1775, l'honorable homme Claude Abiliou, expert demeurant au dit *bourg* de Trobéro en Lannilis et maître René Coroller du bourg de la même paroisse, commis juré de la juridiction du Châtel, se transportent

pour procéder à l'inventaire des biens, meubles et autres effets pour tels réputés et délaissés au moulin du Sorn après la mort y arrivé à Joseph Guéguen décédé le dix septième may dernier.

Selon l'acte de sépulture, le décès avait eu lieu le 16 mai.



Acte de sépulture de Joseph Guéguen mort au moulin du Sorn le 16 mai 1775

Le transport de justice est effectué à la requête de Marie Balcon demeurant au moulin du Zorn, restée veuve des secondes noces du meunier et tutrice de sa fille mineure Marie-Anne issue de ce mariage. La jeune veuve agit sous l'autorité de son père François demeurant à Kergouroun².

L'inventaire est aussi requis par Jacques Guéguen demeurant au moulin de Bon Repos en Guipavas institué tuteur des quatre enfants mineurs issus du premier mariage du défunt avec Marie Marec.

Les témoins désignés de l'opération sont Noël Guéguen, frère du défunt, du Moulin-Neuf en Kernilis, François Ségalen demeurant au bourg de Plouguerneau et Joseph Guillou tenant le moulin de Lothunou en la paroisse de Lannilis. Ils sont tous apparentés à Joseph Guéguen ou à sa première épouse.

Le 17 juin l'inventaire est clos. Il révèle que le meunier décédé possédait une petite fortune et qu'il était à la tête d'une exploitation prospère. La valeur des biens qu'il laisse est en effet estimée à deux mille trois cent cinquante-neuf livres ce qui, pour un roturier, est un avoir important. Les armoires et les huches, contenues dans la maison et les trois moulins, sont en bois de chêne. L'habitation ne compte pas moins de quatre lits clos. On note aussi la présence de meubles, lits et armoires, dans les trois moulins dits *moulin huella*, *moulin creis* et *moulin an traon*, signe d'un personnel peut-être assez nombreux.

Dans la maison du meunier, on trouve aussi deux fusils et deux pistolets ; la chasse étant réservée à la Noblesse par la Coutume de Bretagne, le meunier craint pour ses biens ou, demeurant sur un promontoire d'observation exceptionnel, est-il aussi garde-côte pour les grèves du Zorn et du Vougo ?

La valeur de son bétail, composé d'un cheval bai, d'une jument grise, d'une truie d'un an avec ses gorets et de trois vaches est estimée à deux cent soixante-huit livres.

2 Marie Balcon n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est en fait, elle-même, toujours mineure car elle est née au Reun le 1^{er} juillet 1750.

rapports entre les bailleurs propriétaires et les domaniers³. Il est également fait état d'une copie d'un procès-verbal de renable⁴ du dit *moulin du Sorn* passé entre le seigneur de Kerodern et Pierre Marec le 15 octobre 1733.

Joseph Guéguen était aussi une sorte de banquier. Le 2 février 1773 un *contrat de constitut*, contrôlé par Piriou notaire royal à Landivisiau, portant sur un principal de douze cents livres, a été *consenti* par le seigneur de Kervasdoué au meunier, sa femme et les enfants de son premier mariage.

Suivent une liste de six actes ou de billets obligataires qui totalisent près de mille livres, dont seulement cent quatre-vingts ont déjà été remboursés par ses divers débiteurs. Gabriel Le Coat du beau moulin de Carman en Kernilis est le plus « gros » emprunteur ; il doit en effet trois cents livres depuis le 15 mars 1774.

Contrairement à ce que l'on peut observer généralement dans ce genre d'expertise, la revue des défauts et manquements des réparations des bâtiments révèle un crédit de vingt-et-une livres. L'établissement meunier du Zorn étant affermé comme domaine congéable⁵, Joseph Guéguen et ses prédécesseurs furent à l'origine de constructions neuves ou d'améliorations des existantes et des dits *ustensiles* dans les moulins. Ils bâtirent au moins une soue à porcs sous couverture d'ardoises au nord du moulin et une maison manale, l'ancienne ayant été transformée en écurie.

Le meunier laisse cependant quelques dettes. La plus substantielle est une somme de quatre-vingt-seize livres qu'il doit à Maître François Cabon⁶ du bourg de Plouguerneau, pour une barrique de vin rouge. Le total des autres dettes s'élève à trente-six livres, dont quinze à Jean Balcon, maréchal, quatorze à Goulven Nicolas pour du bois à feu et sept à Jean Le Daré, receveur de la capitation à Plouguerneau.

Le 26 juin 1775, les biens du défunt sont partagés en cinq lots à la requête de Jacques Guéguen, tuteur des quatre enfants survivants que le meunier avait eu de Marie Marec. Marie Balcon, sa veuve, fait pour sa fille Marie-Anne âgée de deux ans.

Après les bannies à l'issue de la grand-messe du 16 juillet au bourg de Plouguerneau et le mercredi 19 juillet par le crieur René Le Men *au plus fort cours* du marché de Lannilis, la vente publique des biens et effets laissés par le meunier débute le jeudi 20 juillet au Zorn.

L'opération se déroule sur deux jours et rapporte un total de sept cent vingt-huit livres, dix sols et six deniers.

3 Tenancier ou fermier d'un domaine congéable.

4 Sorte d'inspection générale d'un moulin et de ses *ustensiles*, effectuée de manière contradictoire par des experts engagés par le bailleur et le fermier.

5 Le bail à domaine congéable, ou bail à convenant, est une convention issue de la Coutume de Bretagne par laquelle le propriétaire d'un bien rural cède à un preneur, dit *domanier*, moyennant un fermage annuel et un *champart*, la jouissance de la tenure, y compris la propriété des *superfices* (productions agricoles, talus, arbres fruitiers...) et édifices (maison et bâtiments divers, qu'il peut aussi bâtir ou transformer avec l'assentiment du propriétaire). Le propriétaire se réserve toutefois les arbres à bois noble (ormes, chênes...) et le droit de chasse. Lors du congédiement (départ du tenancier ou *convenancier*), le propriétaire bailleur reprend possession pleine et entière du domaine en échange du versement d'une indemnité.

6 François Cabon (1741 – 1779). Natif du Reun, notaire royal et procureur marié en 1770 à Marie-Corentine Léostic. Père de Marie-Yvonne Cabon, devenue en 1794 la seconde épouse de Pierre Mingam meunier au Diouris.

L'acheteur le plus important est Allain Guéguen de Plouguerneau. Il a déboursé deux cent quarante livres et il se procure la totalité des lots difficilement transportables : une auge de pierre, le lard et son *quelorne* de conservation, le bois à feu, le cheptel bovin, sept gorettes, les choux sur pied dans un courtill, des lits clos, armoires et tables, dont la totalité est en bois de chêne. Il acquiert aussi les ustensiles nécessaires pour l'exploitation des moulins et les outils aratoires pour cultiver les quelques terres qui en dépendent.

De ces achats, on pourrait déduire que Allain Guéguen prit la succession de son frère Joseph aux moulins du Zorn. Mais peut-être étaient-ils déjà associés ?

Allain Guéguen du moulin de Baniguel en Kernilis s'était marié le 17 novembre 1744 à Plouguerneau avec Françoise Coant native du moulin de Provost à Ploudalmézeau. Elle demeurait avec ses parents, Jacques Coant et Gabrielle Goachet venus tenir les moulins de Coatquenau en Plouguerneau vers 1730. Françoise Coant fut inhumée à Plouguerneau en 1779. Elle n'avait pas eu d'enfant, semble-t-il.

Gabriel Le Coat, meunier à Carman en Kernilis s'associa à cette vente publique. Venant de Plouguin, il s'était installé à Kernilis vers 1767 avec sa femme Marie-Anne Bellour dans le moulin de Carman sur la rivière Aber-Wrach.

Malgré la distance de deux lieues par des chemins malaisés, sa présence au Zorn en 1775 peut s'expliquer par ses relations avec les frères de Joseph Guéguen dont Noël, voisin du Moulin-Neuf et Jean Guéguen, mort à Carman en 1770, probablement à *Milin Faouter* bâti sur le ruisseau descendant de Prat-ar-Venec. Ce modeste moulin était une dépendance du moulin principal situé à moins d'une centaine de mètres.



Vers 2012, le moulin principal de Carman en Kernilis

(Photo : André Nicolas)

Pour un total de cent quarante livres, Gabriel Le Coat acheta la totalité du cheptel

équin comprenant une jument sous poil gris et un cheval bai hors d'âge, les réserves des grains de blé noir et d'orge, quelques uns des meilleurs vêtements de Joseph Guéguen et d'autres laissés depuis cinq ans par Marie Marec, sa première épouse. Gabriel Le Coat fit souche à Carman. Il y mourut le 29 pluviôse an 10. Ses fils continuèrent d'exploiter le moulin durant une dizaine d'années, jusqu'à leur remplacement par Hervé Le Hir et sa femme, Marie-Françoise Trébaol, qui venaient de quitter le moulin du Carpont en Plouguerneau.

Marie Balcon dépensa trente livres en quelques ustensiles de cuisine et des vêtements qui étaient peut-être déjà les siens, avant qu'elle ne devienne veuve de Joseph Guéguen. Elle se remaria quatre ans plus tard avec Jean Galliou de Guissény et mourut à Kermaro en 1826.

Durant la vente, Pierre Bars reçut vingt-huit sols que le défunt devait pour travaux à ce probable domestique. Il en dépensa une grande partie en vêtements qualifiés de *mauvais*.

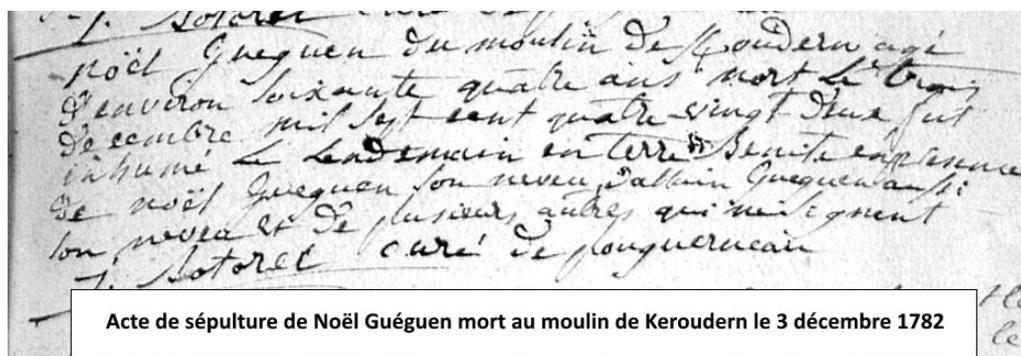
Pour assurer, l'exploitation des trois moulins, Allain Guéguen eut sans doute comme collaborateurs son frère Noël et un neveu, aussi prénommé Noël.

Fils aîné de Jean Guéguen et de Françoise Riou, ce dernier était natif du moulin du Coumou de Plouvien en 1747. Son père était décédé à Carman en Kernilis le 12 mars 1770. Auparavant, il avait tenu un moulin au Traon où était morte sa femme en 1765.

Son fils épousa Jeanne Coant le 13 novembre 1770 à Bourg-Blanc, puis il fut employé comme meunier au Moulin-Neuf à Tréglonou, puis à Kerdunou en Ploudalmézeau.

De 1775 à 1778, le couple avait élu domicile au Zorn où naquirent deux de ses enfants. Le reste de sa progéniture vint au monde au Traon à partir de 1781. Il y habite toujours, au moulin dit *du Val*, probablement celui qui est situé dans le village, au moins jusqu'à la fin de la Révolution. Le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800), il paie une patente de treize francs à l'administration du canton de Plouguerneau.

Quand il décède à l'âge de soixante-huit ans, le 19 janvier 1815 au bourg de Plouguerneau, Noël Guéguen est toujours dit exercer la profession de meunier, peut-être au moulin de La Martyre où demeure son fils Jean, témoin cité dans l'acte.



Son oncle Noël était mort célibataire, le 3 décembre 1782 au moulin de Kerouderne.

Ceci décida peut-être Allain Guéguen, veuf sans enfant, à quitter les moulins du Zorn pour suivre un destin que nous n'avons pu retrouver, mais il est vraisemblable qu'il exploita les moulins du Zorn jusqu'à l'arrivée de Jean Berthouloux vers 1788.

Les meuniers Berthouloux.

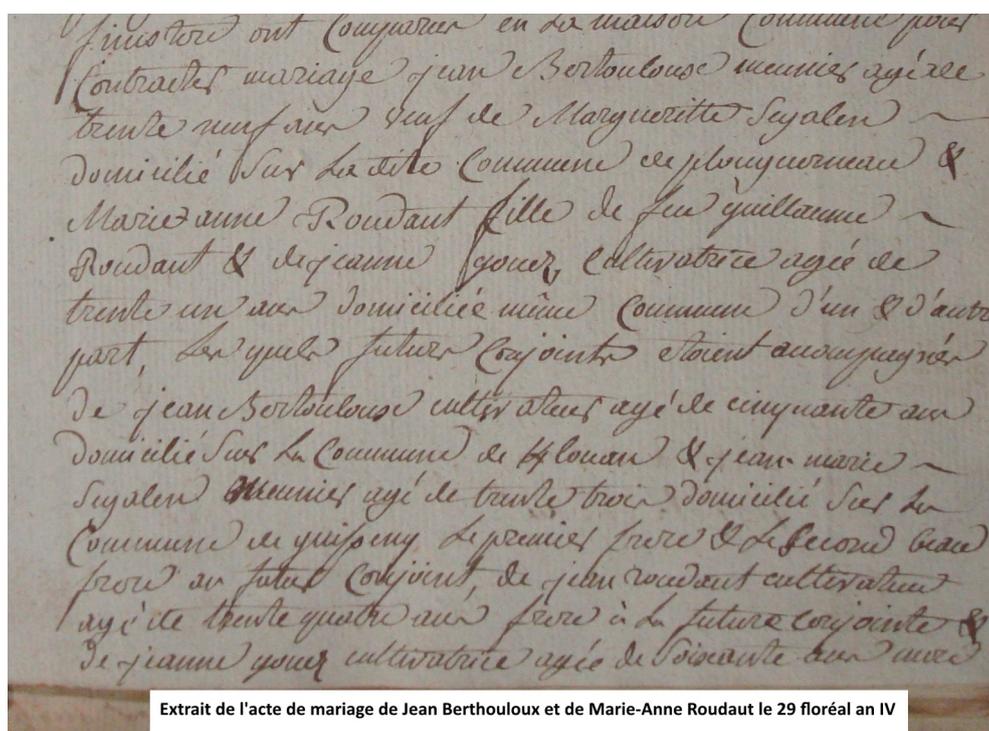
Selon un document daté du 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797), Jean Berthouloux a signé un bail pour le domaine congéable des moulins de Kerodern le 23 février 1787.

Baptisé le jour de Noël 1756, Jean Berthouloux avait épousé le 26 février 1783 Marguerite Ségalen du Couffon, moulin de Kerlouan situé à quelques centaines de pas de Kermaguel, son village natal.

Le nouveau couple s'est d'abord installé à Kerbiguet puis il s'établit au Zorn en 1788, après la naissance de sa fille Marie-Anne. Deux de leurs enfants, Sébastien puis Anne, y meurent en 1792 et 1794, respectivement.

Marguerite Ségalen, décéda prématurément au moulin du Zorn à l'âge de trente-cinq ans le 28 prairial an III (10 juin 1795).

Onze mois plus tard, le 29 floréal an IV, Jean Berthouloux se remarie avec Marie-Anne Roudaut de Poulmic. Elle est alors âgée de trente-deux ans, et on ne peut douter que c'est une maîtresse femme : devenue veuve en 1820, elle dirigera l'exploitation des moulins du Zorn durant plus de trente ans !



Anne, le premier enfant du second lit de Jean Berthouloux naît au moulin le 9 floréal an VI. Elle resta célibataire et passa sa vie entière au Zorn. Elle y est morte le 26 décembre 1877 à l'âge de soixante-dix-neuf ans, qualifiée de cultivatrice sur l'acte de son décès. La benjamine de la fratrie fut Jeanne. Elle mourut au Zorn le 7 octobre 1811. Elle n'avait que cinq mois.

2 - La Révolution

En mars 1790, après les désordres et les tumultes du début de la Révolution, l'Assemblée constituante envoie aux oubliettes les privilèges liés aux droits féodaux.

Parmi d'autres dispositions, les décrets suppriment le droit de suite permettant ainsi aux dits *sujets mouteaux* d'aller moudre leurs grains où bon leur semble.

Pour beaucoup de meuniers, le préjudice peut être conséquent. Les *banlieues* de certains fiefs étant parfois fort étendues, il est évident que l'éloignement de certains cultivateurs du moulin auquel ils étaient astreints, les incite à s'adresser à un établissement plus proche pour moudre leurs céréales. Durant l'ancien régime, dans un bail à convenant, le montant de la rente due par le meunier à son bailleur était proportionnelle à l'importance de la suite. La baisse de rentabilité de certains moulins ne peut être qu'évidente à cause des nouvelles dispositions, la redevance annuelle ayant été maintenue au même montant que la rente convenancière.

Devant cet état de fait, des meuniers, dont Yves Cardinal de Kervereg et Pierre Mingam du Diouris envoient assez rapidement des dites *pétitions* aux nouvelles autorités de la Nation.

Certains se plaignent avec un certain retard. C'est le cas de Jean Berthouloux qui exploite les moulins du Zorn qui dépendaient de l'ancien fief de Keroudern. Au commencement de la Révolution, il était fermier du domaine congéable suivant le bail concédé par Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoue le 27 février 1787 pour une rente annuelle de deux cent quarante livres.

Les biens du dit *émigré* puis *condamné* Kerguziau, furent confisqués par les nouvelles autorités. Ses nombreux avoirs situés sur la commune de Plouguerneau, comme Kergonvel, Rannenezi, Kergasken, Kerannaou... furent mis en vente aux enchères.

La totalité du lieu de Kerodern, affermé par parties à Guillaume Cabon et à François

Le Roux le fut aussi. Charles Vaumousse, propriétaire à Lesneven, acquit l'ensemble pour un total de trente-deux mille livres.

Les moulins du Zorn furent, semble-t-il dissociés de cette vente. Jean Berthouloux resta domanier au Zorn, moyennant une redevance annuelle de deux cent quarante francs, désormais due à la Nation.

Quelques années plus tard, le meunier fit écrire une lettre, non datée, à l'administration centrale du département du Finistère. Il se plaint du fait que sa rente domaniale due à la Nation est trop élevée car elle fut calculée *en rapport avec le grand nombre de mouteaux attachés aux moulins* avant l'abolition des droits féodaux.

Le 11 brumaire an VI (1^{er} novembre 1797), parvient la réponse de l'administration.

C'est une fin de non-recevoir car le directeur des Domaines nationaux allègue que le silence du pétitionnaire depuis la promulgation de la loi du 28 mars 1790 laisse supposer qu'il n'a pas subi de pertes réelles à cause de la suppression des droits de suite du moulin.

Néanmoins, on ordonne une expertise au sujet de la réduction de la rente à laquelle pourrait prétendre Jean Berthouloux.

Charles de Kerguziau de Kervasdoue⁷

Le 25 décembre 1749, Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoue, né deux jours auparavant, est baptisé en l'église Saint-Michel de Lesneven. Il est fils de François Gilles de Kerguziau de Kervasdoue, écuyer, chevalier de Kervasdoue, lieutenant des vaisseaux du Roy et autres titres... et de Claude Perrine du Poulpry. Sa mère est fille d'Allain Jacques de Poulpry et de Marguerite de Penfenteuniou, dame de Kerillas en Plouguerneau.

Le parrain de l'enfant est Charles Michel de Kerguziau, écuyer, seigneur de Kervasdoue, La Motte, Kerodern..., lieutenant du Roy, capitaine d'une compagnie franche de la Marine et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. La marraine est Marguerite de Penfenteuniou, dame de Poulpry et de Kerillas et grand-mère maternelle du nouveau-né ; elle s'était mariée à Saint-Divy avec Allain Jacques de Poulpry, demeurant au manoir de Kerillas en Plouguerneau, le 2 octobre 1703. Ce dernier hérita par la suite du domaine de Lavengat en Guissény.

Parmi les témoins présents au baptême, on note Marie-Jeanne Le Borgne de Kerodern, probable épouse de Jean de Kerouartz, Marie-Jeanne de Lesguern et François de Poulpry de Lavengat qui est fils de Allain Jacques. Ces familles de la noblesse léonarde sont toutes alliées et, malgré l'absence de preuves irréfutables, on peut présumer qu'elles furent aussi apparentées aux Nobletz habitant le manoir de Kerodern aux XVIème et XVIIème siècles.

En effet, le 25 Avril 1660, la chapelle de la Motte fut le théâtre d'un grand mariage : celui du baron Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte et capitaine de Lannilis, avec Louise Le Nobletz, dame de Kerodern en Plouguerneau et nièce du bienheureux missionnaire, dom Michel Le Nobletz.

En 1789, Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoue était devenu capitaine au 4ème régiment de chasseurs à cheval à Brest et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il émigra au début de la Révolution et rejoignit l'armée royaliste.

Devenu colonel, il prit part au débarquement de Quiberon. Capturé par l'armée républicaine après l'échec de l'opération, il fut fusillé à Vannes le 16 thermidor an III (5 août 1795)⁸.

7 Sources : « Étude historique et biographique sur la Bretagne (1782 - 1790) » par J. Baudry, base de données « Récif » (centre généalogique du Finistère) et Archives Départementales du Finistère, sous-série M1 EC.

8 Eugène de La Gournerie : « Les débris de Quiberon ». Nantes 1875.

Parmi d'autres considérations, les experts rapportent que les droits de suite et de féodalité étant abolis il ne reste plus à l'exploitant que le fonds nu et que la rente doit être réduite à la valeur du fond nu comparé à la valeur des droits abolis. Ils considèrent aussi que les édifices et les droits réunis ont aujourd'hui peu de valeur car le moulin porte sur un très petit ruisseau. Ce qui le met hors d'état de moudre pendant une grande partie de l'été et que les mouteaux libres d'aller où ils veulent suivent l'hiver les moulins qu'ils ont suivi l'été.

30 vend^{ém} an VI
C 42

50 Centimes

Arreté au 17 N. 6

A l'Administration centrale du département du Finistère

Citoyen administrateur

Jean Berthouloux tient de l'émigré Hervastoué suivant
baillée à domaine congéable du 23 février 1787 Les
moulin de Modern en la commune de Stouguerneau
à la charge d'une rente ci devant domaniale de deux
Cents quarante francs par an

cette rente n'a élevé à cette somme et en général
le prix de la concession lui faite n'a été si fort qu'en
considération du grand nombre de Vissaux attachés
aux Moulins

Maintenant donc que la suite de Moulin
est abolie et qu'il ne lui reste plus que la
seule manufacture sans droit de suite ni corvée
de rente qu'il paie doit être réduite. C'est de

Entête de la communication de la "pétition" de Jean Berthouloux
au Directeur du Domaine National le 30 vendémiaire an VI

En conséquence, les deux experts recommandent une réduction de la rente à quatre-vingt-dix francs par an. Le Département suit leur avis et le 29 nivôse an VII (18 janvier 1799), elle est fixée à cette somme. Ce chiffre semble toujours important car la base du revenu annuel utilisée le 15 nivôse an VIII pour le calcul de la patente que doit le meunier, est de quatre-vingt francs.

Néanmoins, bien avant l'invention de la photographie et la levée du cadastre napoléonien, le procès-verbal d'expertise contradictoire ayant mené à cette décision nous procure une description intéressante de la dite *usine* du Zorn, qui fut qualifiée comme étant de piètre valeur par Maître Brichet, notaire à Lesneven nommé par l'administration centrale du Finistère, et Mathurin Lebourg de Landerneau, faisant pour Jean Berthouloux.

L'établissement affermé par le domanier contient :

- Une maison manale de 19 pieds, 6 pouces de long et 13 pieds, 7 pouces de large⁹.
- Une crèche à vaches de 11 pieds, 6 pouces de long et 13 pieds de large.
- Une *retraite* à porcs de 10 pieds 10 pouces de long et 9 pieds 6 pouces de large.
- Une maison de 11 pieds et 8 pouces de long et 8 pieds de large.
- Une autre *retraite* à porcs de 12 pieds de long et 10 pieds 5 pouces de large.
- La maison dite *milin huela* de 17 pieds de long, 12 de large et 7 de hauteur réduite.
- La maison-moulin dite *milin creis* de 19 pieds de long, 13 pieds 10 pouces de large et 13 pieds 6 pouces de hauteur.
- La maison-moulin dite *milin izela* de 27 pieds de long, 13 pieds de large et 7 pieds de hauteur.
- Trois courtils contenant ensemble 52 cordes¹⁰.
- Une pièce de terre dite *clos nevez* contenant 40 cordes.
- Un pré nommé *foennoc nevez* de 16 cordes et demie.
- Un jardin nommé *jardin ar pour* de 6 cordes.
- Un clos nommé *ar c'hlos treas* contenant 30 cordes.
- Un clos nommé *tachenn loc evenoc* contenant 31 cordes.
- Un autre clos contenant 6 cordes et demi.
- *Ar jardin huela*, deux cordes.
- *Ar jardin milin huela*, une corde.
- Une parcelle de terre chaude¹¹ nommée *messiou ar prat* de 17 cordes.

Toutes les constructions sont couvertes de gleds¹², sauf peut-être *milin huela* pour lequel le matériau de couverture n'est pas précisé.

9 Unités de longueur utilisées avant l'adoption du système métrique sous la Révolution. Dans les provinces du royaume, les valeurs peuvent être différentes, mais un pouce correspond généralement à un peu plus de 2,7 cm et un pied vaut 12 pouces, donc 32,5 cm environ.

10 Mesure de surface utilisée avant l'adoption du système métrique. C'était la surface d'un carré de 24 pieds de côté, soit 61m² environ. Il fallait 10 cordes pour *ur pevarenn* et 80 cordes pour un journal (surface labourable par une charrue en une journée) équivalent à un peu moins d'un demi-hectare.

11 Bonne terre labourable. Terre froide : terre mauvaise (garenne, pré...), souvent utilisée pour la pâture du bétail.

12 Matériau de couverture d'origine végétale (genêt, fougère, chaume...)

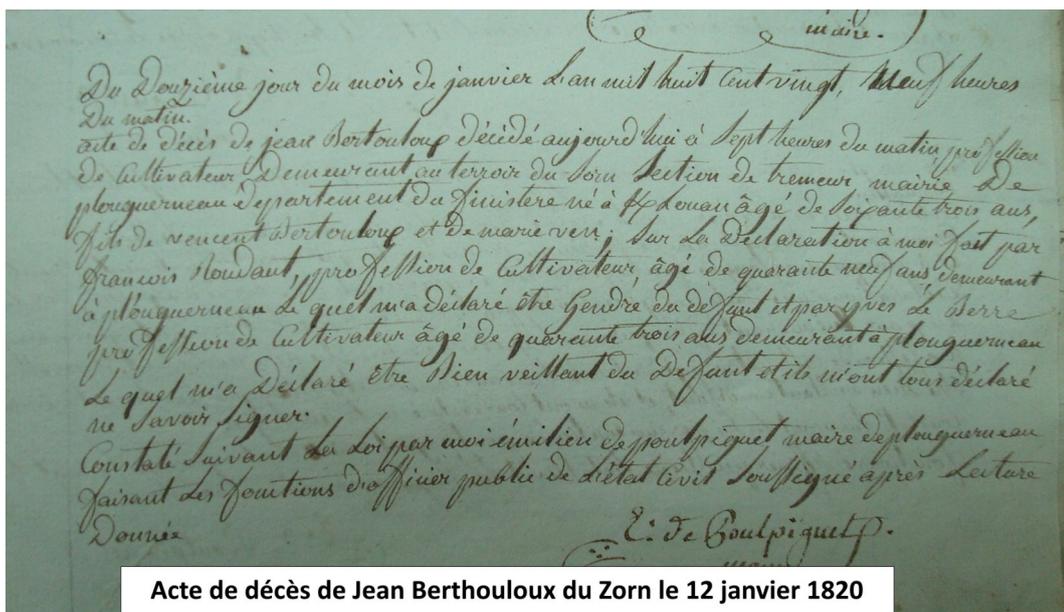
3 – Le XIXème siècle

Marie-Anne Berthouloux est la seule survivante de la fratrie issue de Marguerite Ségalen. Née en 1788 à Kerbiquet en Kerlouan, elle épouse le 11 janvier 1810 François Roudaut cultivateur à Poulmic. Âgé de quarante ans, il est cadet de deux ans de sa sœur Marie-Anne, la seconde épouse du meunier.

Le nouveau couple s'établit au moulin du Zorn, où leur naissent au moins quatre enfants entre 1811 et 1818. Selon les actes de naissance de ces enfants, François Roudaut est cultivateur. L'exploitation des moulins reste certainement l'apanage de son beau-frère devenu aussi son beau-père.

Vers 1820, la famille part exploiter une ferme au village voisin de Kerlastren, avant de s'établir au Leuré, où elle fera souche. François Roudaut meurt dans ce village en 1849. Sa femme le suivit dans la tombe en 1866.

Un peu plus de trente ans après son arrivée au Zorn, Jean Berthouloux trépassa à l'âge de soixante-trois ans, le 22 janvier 1820. Selon l'acte de son décès, il exerce la profession de cultivateur. Les aléas de l'existence au moulin sont certainement trop difficiles pour se contenter du seul métier de meunier. De toutes façons son fils François âgé de vingt-et-un ans a depuis longtemps les capacités physiques nécessaires pour le remplacer au moulin.



François Berthouloux, meunier au Zorn, se marie à Plouguerneau le 15 novembre 1831 avec Marie, fille de Gabriel Le Dall fournier au Bourg, et de Marie-Françoise Bléas. Au moins trois de leurs enfants naissent au Zorn jusqu'à 1838, année où François est toujours qualifié de meunier.

Le 26 juin 1841, leur fils prénommé François comme son père vient au monde à Poulmic. La vie devenant sans doute de plus en plus difficile au moulin, on est devenu fermiers dans ce village situé à moins d'un kilomètre du Zorn. Mais le malheur frappe la famille ; Marie Le Dall devient veuve en 1843. Jean, l'aîné de ses quatre enfants, n'a pas onze ans !

Vers 1840, *milin huela*, *milin creis* et *milin izela* sont déclarés rapporter un modeste revenu global annuel de cinquante-quatre francs. Veuve de Jean Berthouloux depuis le 12 janvier 1820, Marie-Anne Roudaut dirige l'établissement.

Selon l'agent chargé du dénombrement de la population de Plouguerneau en 1841, les autres occupants des moulins sont tous célibataires et il semble que leur principale activité soit l'agriculture.

Après le départ de leur frère François, devenu cultivateur à Poulmic, Vincent qui a trente-sept ans, et ses trois sœurs Anne, Marie-Anne et Françoise âgées de quarante-trois à trente-quatre ans demeurent au Zorn. Ils sont aidés par deux domestiques : François Grignou et Yves Bozec.

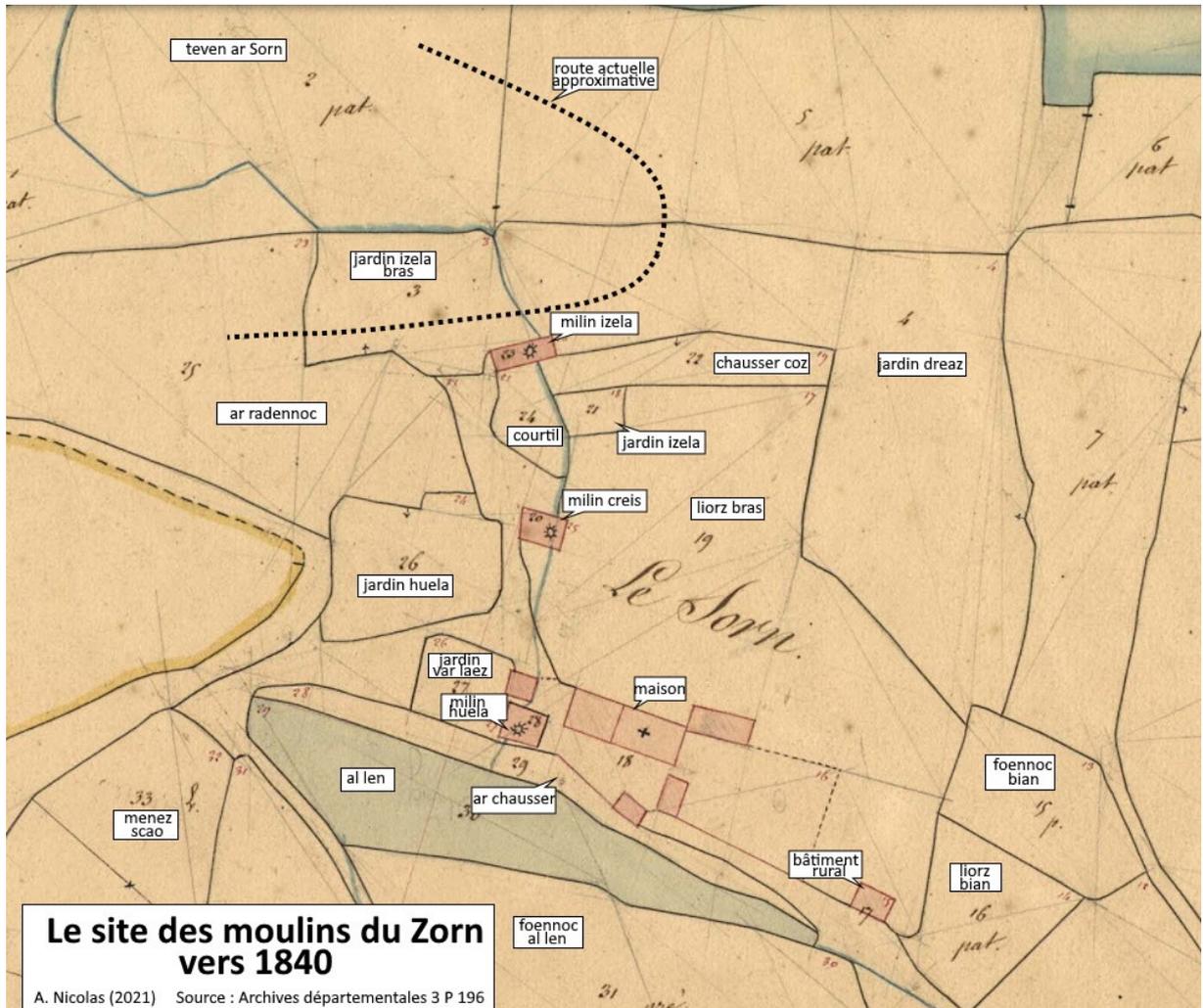
Marie-Anne se maria en 1843 avec François Nicolas de neuf ans son cadet. Natif de de Pompillo, il était venu tenir une ferme à Mezeozen, hameau situé à six cents mètres du Zorn.

Yves Bozec, quant à lui, est probablement fils de Jean-Marie et de Marie-Anne Floch qui furent meuniers au Grand Moulin de Kelerven où il naquit en 1810. Peu de temps après sa naissance, ses parents partirent vers le moulin de Keriber en Plouvien pour un unique bail. En 1821, ils revinrent à Plouguerneau au moulin du Carpont, avant de rejoindre neuf ans plus tard celui de Roudoulevry en Plabennec.

Yves Bozec mourut au Val du Traon en 1870. Il était toujours meunier et célibataire.

Les propriétaires des moulins vers 1840.

Selon l'état des sections attaché au cadastre napoléonien, les propriétaires des trois moulins du Zorn et des dépendances sont les consorts Roudaut et Berthouloux du Leuré.



Il s'agit en fait de François Roudaut et de Marie-Anne Berthouloux, fille de Jean et de Marguerite Ségalen. Ils se sont mariés à Plouguerneau le 11 janvier 1810 et ont probablement hérité du domaine après le décès de Jean Berthouloux en 1820.

En 1841, ils exploitent leur ferme du Leuré avec leurs deux fils, Jean et François-Marie, tous deux célibataires. Ils sont assistés de Claude Kerbrat, domestique, et de Marie-Jeanne Quéré, servante.

Leur troisième enfant survivant, Marie née en 1811 au moulin du Zorn, demeure à Cruquerrou ; elle a épousé en 1839 Jean Baoudour natif de ce village. Ce couple s'établira au Derbez vers 1855.

Le frère de Marie Roudaut, Jean, resta célibataire et travailla comme domestique dans diverses fermes. Il fut hébergé par sa sœur à la fin de ses jours. Ils sont tous deux décédés au Derbez : Jean en 1876 et Marie en 1879.

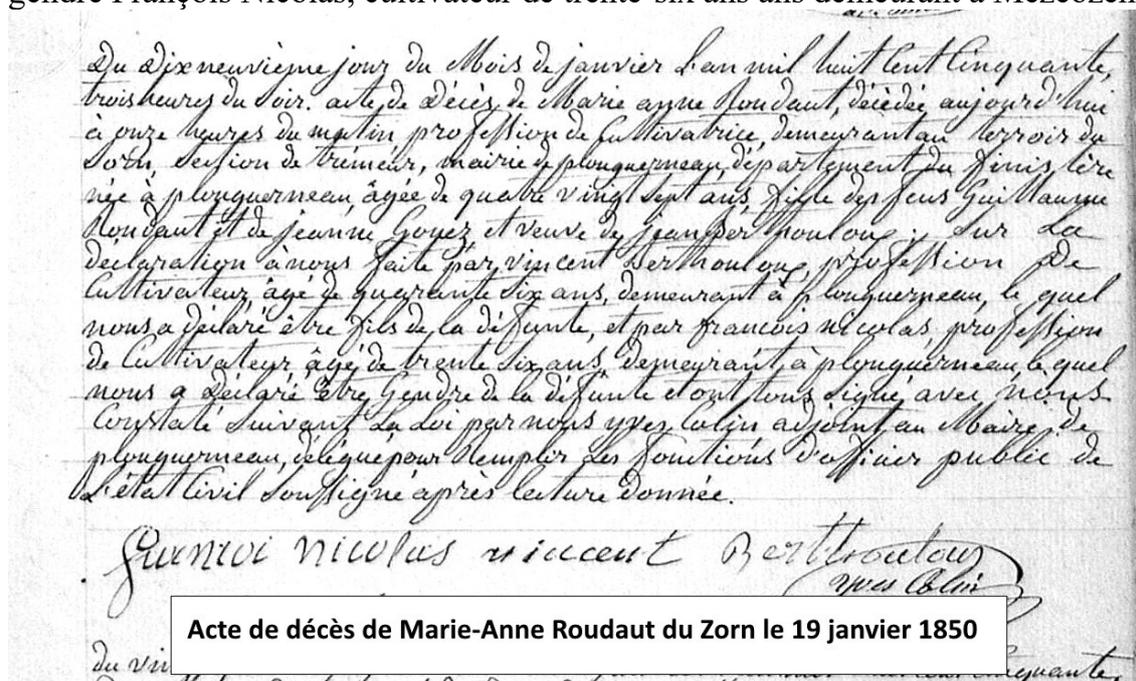
Marie fut la grand-mère d'Alexis Baoudour, secrétaire de la marie de Plouguerneau en 1914. Promu adjudant puis sous-lieutenant au 219^{ème} régiment d'infanterie, il devint le combattant plouguernéen le plus gradé durant la Grande Guerre. Il mourut pour la France le 6 septembre 1916 à Soyécourt (Somme).

François-Marie épousa Marie-Anne Jézégou en 1862. Il s'installa comme gendre chez son beau-père Jacques au Leuré, où il mourut en 1904.

Les descendants de Jean Berthouloux quittent les moulins du Zorn.

En 1846, le recenseur de la population qualifie Marie-Anne Roudaut de meunière-chef. Elle est âgée de quatre-vingt-trois ans et, sans doute, dirige toujours les moulins du Zorn. Son fils Vincent, à présent plus que quarantenaire, est dit meunier tandis que Anne et Françoise sont sans profession, peut-être faute de travail. Néanmoins, on emploie toujours deux domestiques : Jean Gourvennec (vingt-quatre ans) et François Guéguen (dix-huit ans).

Marie-Anne Roudaut ne verra pas le dénombrement de la population de 1851. Elle meurt au Zorn le 19 janvier 1850 à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Les deux témoins cités dans l'acte de son décès sont : Vincent Berthouloux, quarante-six ans, et son gendre François Nicolas, cultivateur de trente-six ans ans demeurant à Mezeozen.



Vincent succède à sa mère. Curieusement, ses deux sœurs Anne et Françoise sont toujours qualifiées de *sans profession* par les recenseurs de 1851 et de 1856 ; mais peut être ont-elles une quelconque incapacité physique ou sont uniquement occupées par les tâches ménagères ?

Les domestiques sont au nombre de deux au moins jusqu'à cette date, puis on n'emploie plus qu'un seul en 1861.

En 1866, Anne et Françoise Berthouloux âgées de soixante-huit et de cinquante-neuf ans, ont gagné un statut de *meunières*. Vincent a atteint soixante-deux ans et on n'emploie plus de domestique ; l'activité des moulins est probablement en plein déclin.

Six ans plus tard, peut-être pour pallier la baisse des capacités physiques de la fratrie Berthouloux vieillissante, Goulven Prémel-Cabic, domestique de seize ans, porte l'effectif présent dans les moulins à quatre célibataires.

Vers 1874, la famille Berthouloux abandonne définitivement les moulins du Zorn qu'elle tenait depuis quatre-vingt-cinq ans. Les trois anciens meuniers élisent domicile dans le village voisin de Pengourven. Anne et Françoise cohabitent dans une maison appartenant à l'aînée âgée de soixante-dix-neuf ans. Toutes deux y décèdent ; la première le 26 décembre 1877 et Françoise le 7 mai 1883. Vincent a soixante-douze ans. Il est devenu cultivateur et demeure seul dans une autre maison.

En 1881, il a quitté Plouguerneau pour Plouvien. Il est probablement hébergé par son neveu François Berthouloux, avec lequel il semble assez lié car l'oncle fut témoin de son mariage avec Marie-Jeanne Roudaut de Lanquenau, en 1869 à Plouguerneau. Vincent Berthouloux est mort à Quelifreoc en Plouvien, en juin 1883.

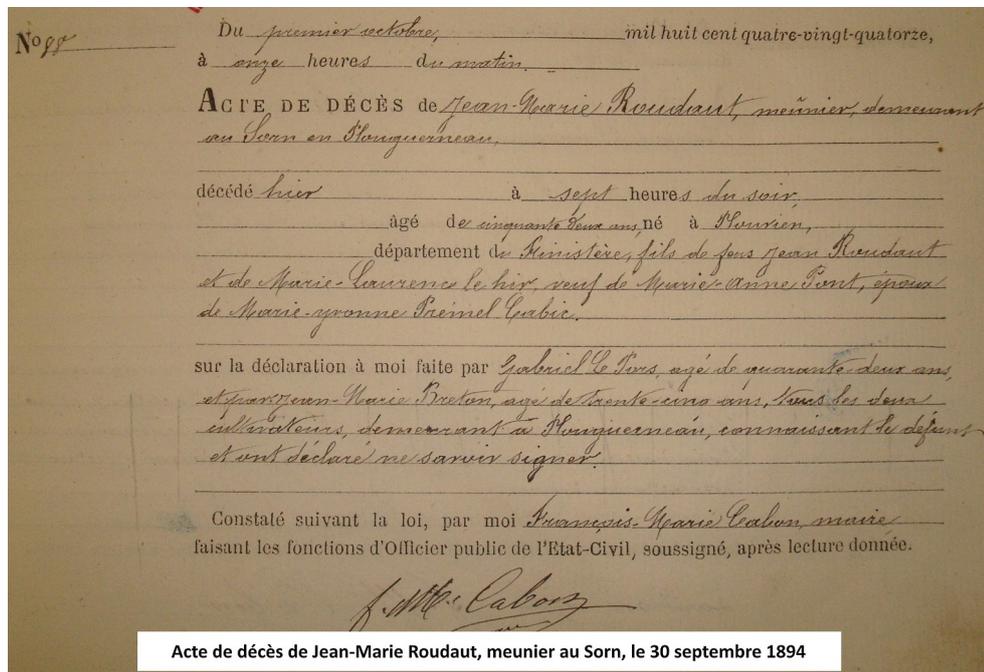
Avec lui s'éteignit la lignée des meuniers du Zorn issus du mariage de Jean Berthouloux et de Marie-Anne Roudaut, sa deuxième épouse.

4 - La fin de la meunerie au Zorn

Jean-Marie Roudaut, apparemment sans lien de parenté avec les « Roudaut » cités précédemment dans ce texte, a remplacé Vincent Berthouloux comme meunier au Zorn, probablement à la Saint-Michel de 1874. Son premier enfant, Goulven, naît au moulin le 12 septembre 1875.

Jean-Marie venait de se marier en secondes noces avec Marie-Yvonne Prémel-Cabic de Chapel-Christ, le 23 juillet 1874 à Plouguerneau. Garçon meunier au moulin du Diouris, au moins de 1866 à 1872, il était devenu veuf de Marie-Anne Pont, couturière décédée à Kerfaven le 8 octobre 1871. Marié depuis 1868, le couple n'avait pas d'enfant.

Le nouveau meunier était né au Diouris le 22 août 1842. Sa naissance fut déclarée en mairie de Plouvien comme les décès de ses parents : Jean Roudaut en 1860 et Marie-Laurence Le Hir en 1867. Son père, journalier en 1842, était devenu mendiant à la fin de ses jours. Sa mère, potière au village de Kerabo au moment de son mariage en 1841, était qualifiée d'indigente. Ils demeuraient vers l'emplacement de la forge actuelle désaffectée bâtie sur le territoire de Plouvien au lieu parfois dit *Pen ar Pont*, en référence à son emplacement en face du vieux pont de pierre sur l'Aber-Wrach.



Après celle de Goulven en 1875, les naissances se succèdent au moulin. Le couple de meuniers engendre au moins huit enfants jusqu'à 1892, année où François-Marie vient au monde.

Deux ans plus tard, Jean-Marie Roudaut, décède au Zorn à l'âge de cinquante-deux ans

le 30 septembre 1894.

Lors du dénombrement de la population de 1896, Marie-Yvonne Prémel-Cabic a quarante-trois ans et elle est qualifiée de meunière-chef par l'agent recenseur. Les rôles sont bien partagés sur l'exploitation. Parmi les enfants, Goulven et Françoise âgés de vingt et douze ans respectivement sont meuniers. Marie-Jeanne, Jean et Marie-Yvonne sont cultivateurs .

Goulven est incorporé au soixante-sixième régiment d'infanterie de Tours le 18 novembre 1896. Au bout de dix mois, il retrouve la vie civile sur dispense au titre de fils aîné de veuve avec huit enfants et passe dans la disponibilité en 1899. Affecté dans la réserve au deuxième régiment d'infanterie coloniale de Brest, il y accomplit deux périodes d'exercice d'un mois jusqu'à son passage dans l'armée territoriale en 1909.

Le 12 novembre 1899, Goulven Roudaut avait épousé Marie-Jeanne Lesteven, couturière à Kerhornaouen en Guissény.



L'ancien établissement meunier du Zorn, vers les années 1960 (reproduction d'une photographie)

(Photo de D. Donval, grâce à l'obligeance de Jean-Pol Sallou)

En 1901, Marie-Yvonne Prémel-Cabic a quitté le Zorn. Elle a laissé son fils aîné diriger l'activité du moulin, pour prendre demeure à Kervener avec sa fille Marie-Renée qui y meurt à l'âge de quinze ans le 12 juin. Nous ignorons la raison de leur départ du Zorn ; elles sont apparemment sans activité, travaillant peut-être à la journée pour subsister. L'ancienne meunière est décédée à Kervener le 6 mars 1905. Elle avait cinquante-deux ans.

Au moulin du Zorn, neuf enfants viennent au monde entre 1900 et 1914. Trois y meurent en bas âge. Sur les actes d'état-civil, Goulven Roudaut est tantôt dit meunier tantôt cultivateur et sa femme est couturière. L'agent recenseur de 1911 le qualifie de meunier.

Faisant suite au décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, Goulven Roudaut est rappelé à l'activité au sein du quatre-vingt-septième régiment d'infanterie territoriale de Brest le 20 novembre 1915. Il bénéficie cependant d'une dispense comme père de six enfants vivants et regagne son domicile. Il y meurt quelques jours plus tard le 4 décembre à l'âge de quarante ans.

Ce fut le dernier meunier au Zorn !

N^o 159

Le quatre Décembre mil neuf cent quinze
quatre heures du matin. Goulven Roudaut,
né à Plouguerneau, le onze septembre mil huit
cent soixante quinze, cultivateur, fils de Jean Marie
Roudaut et de Marie-Anne Prémel-Calic, son
épouse, tous deux décédés, épouse de Marie Jeanne
Lortouren

est décédé en son domicile, village du Zorn

Dressé le quatre Décembre mil neuf cent quinze
dix heures du matin, sur la déclaration de François
Roudaut, vingt-trois ans, soldat au 48^{em}, domicilié
à Plouguerneau, frère du défunt et de Michel
Kervella, soixante-trois ans cultivateur, domicilié à
Plouguerneau
qui, lecture faite, ont signé avec Nous Yves Abjean, maire de
Plouguerneau.

Roudaut François Michel Kervella
Yves Abjean

Acte de décès de Goulven Roudaut, dernier meunier au Zorn

Selon la « Matrice des constructions et démolitions » des services fiscaux, *milin huela*, *milin creis* et *milin izela* furent démolis en 1917.



L'un des témoins cités sur l'acte de décès de Goulven Roudaut est son jeune frère François.

Né au moulin du Zorn le 20 septembre 1892, le benjamin de la fratrie issue de Jean-Marie Roudaut et de Marie-Yvonne Premel Cabic fera partie des héros presque anonymes de la Grande Guerre.

Il fut incorporé au 48^{ème} régiment d'infanterie le 9 octobre 1913 pour un service militaire qui venait de passer à trois ans. Suivant la loi Barthou, votée le 7 août 1913 pour tenter de compenser l'infériorité numérique de l'armée française face à l'armée allemande, il pouvait espérer être renvoyé dans ses foyers le 9 octobre 1916. Mais le sort allait en décider autrement.

Le 1^{er} août 1914, la France mobilise et les préparatifs de départ pour les soldats de l'active¹³ commencent aussitôt. Le 5 août, le régiment a terminé ses opérations de mobilisation à la caserne de La Tour d'Auvergne à Guingamp et il embarque dans trois trains qui le mènent à Vouziers (Ardennes) deux jours plus tard.

A partir du 15 août, on marche vers l'ennemi qui envahit la Belgique. La frontière est franchie le 17 en début d'après-midi, après avoir parcouru quarante-cinq kilomètres le jour précédent. Finalement le régiment rencontre l'Allemand et reçoit son baptême du feu dans la soirée du 21 août sur le plateau d'Arsimont. Après la retraite en bon ordre qui suivit la défaite française dite de *Charleroi*, puis la bataille indécise de Guise et enfin la victoire de la Marne, le 48^{ème} RI participe à la dite « course à la mer ».

Le 4 octobre 1914, François Roudaut est blessé par balle à la main gauche. Ce jour-là, le JMO de son régiment fait état de fusillades intenses lors de ses actions vers Ficheux, village situé à quelques kilomètres au sud d'Arras (Pas-de-Calais).

La guerre de mouvement est en train de s'achever et celle des tranchées débute avec, parfois, des offensives très meurtrières et inutiles.

Au printemps de 1916, le 48^{ème} RI est affecté au secteur de Verdun qui subit de violentes attaques allemandes depuis février. Durant ces combats acharnés, François Roudaut est cité à l'ordre du régiment le 4 juin, puis promu caporal le 4 juillet.

Le 28 août 1916, il est engagé dans un assaut vers l'ouvrage de Thiaumont. L'action se déroule de manière assez confuse après un tir malheureux des canons français de 155, suivi d'un barrage de l'artillerie allemande. Les projectiles amis ou ennemis causent des pertes sévères. Pour ce jour, le JMO du régiment fait état de six tués et de quarante-et-un blessés parmi la troupe.

François Roudaut a été atteint par un éclat d'obus dans la cuisse droite et il dut être amputé de la jambe.

Le 11 septembre, il est cité à l'ordre de l'armée en ces termes : *caporal brave et énergique, a fait toujours preuve du plus grand courage dans les moments difficiles... a été très grièvement blessé le 28 août au cours d'un violent bombardement...* Il reçut la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme et étoile de bronze.

13 L'armée active : soldats présents sous les drapeaux (appelés pour leur service militaire ou engagés pour un certain nombre d'années).

Réformé avec une pension d'invalidité pour *amputation de la jambe droite et perte de l'annuaire gauche*, il fut rayé des cadres le 5 février 1918. François Roudaut devint ouvrier à l'arsenal de Brest.

En 1920, quand il épouse Marie-Jeanne Roumeur native de Keralan en Lanarvily, il demeure rue Jean-Jaurès à Saint-Pierre-Quilbignon. Devenu veuf en 1922, il se remarie deux ans plus tard avec Anne-Marie Le Roy. Il est décédé à Saint-Pierre-Quilbignon en 1962.

5 - En guise d'épilogue,

Outre Jean resté célibataire et Marie demeurant au Derbez, François-Marie était l'un des trois enfants survivants de Marie-Anne Berthouloux et de François Roudaut, propriétaires des moulins du Zorn en 1840. Né à Kerlastren en 1821, il avait suivi ses parents au Leuré. Le 6 février 1862, François-Marie devint gendre de Marie-Françoise Talec, veuve de Jacques Jézégou, en épousant Marie-Anne demeurant avec sa mère dans ce même village. Son épouse était de vingt-deux ans sa cadette. Néanmoins, le couple donna naissance à au moins cinq enfants.

Devenu veuf en 1898, François-Marie Roudaut effectua une donation-partage de ses biens en 1902.

Le domaine des moulins du Zorn fut attribué à son fils Yves né au Leuré en 1876. Le nouveau propriétaire épousa Louise Loaëc de Pencreac'h en Guissény en 1903. Il mourut en son village de naissance en 1919, à l'âge de quarante-trois ans.

En 1946, une autre donation-partage entre Louise Loaëc et ses sept enfants survivants attribua à Jean-Marie Roudaut, célibataire âgé de quarante ans demeurant à Kervener, la maison, les modestes bâtiments de ferme et les cent vingt-sept ares de terres qui restaient de l'ancien site meunier du Zorn.

En 1966, Jean-Marie et sa mère vendirent l'ensemble aux époux Saliou de Coat-Méal, parents de l'actuel propriétaire qui en a fait une remarquable résidence.

La veuve d'Yves Roudaut décéda à Kermaro en Guissény en 1968 et Jean-Marie, lointain descendant du lit de Jean Berthouloux avec Marguerite Ségalen, mourut à Lesneven en 1990.



L'étang, la chaussée et milin huela en 2016

(Photo : André Nicolas)

Notes :

- Tous les noms de lieux et moulins sont situés à Plouguerneau, sinon la paroisse ou la commune sont indiquées.
- Remerciements à Jean-Pol Saliou, actuel propriétaire du site, rencontré grâce à Erik Corre et Dominique Donval .

Sources :

- Centre généalogique du Finistère. Base de données RÉCIF.
- Archives Départementales du Finistère (sous-séries 3 E 235, 1182 E DÉPÔT, 1 M1 EC 150, 16 B 16 (juridiction du Châtel), 1 Q, 6 M, 3 P 196, 3 P 210, 1R.
- Archives municipales de Plouguerneau.
- <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>
- Informations recueillies auprès de Jean-Pol Saliou, actuel propriétaire du site.